123. Mercredi 25 Mai 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

Ce Journal paraît régulièrement et publie des nouvelles de Cette ville, à la date du 3 mai. Voici ce qu'on écrit de cette

LA HAYE, *le 24 mai.*

S. A. R. madame la princesse d'Orange est arrivée le 19 mai, à Mannheim, à bord d'un pyroscaphe néerlandais. Le lendemain, S. A. R. est partie pour Stuttgardt, par la route de Cologne.

Le *Rotterdamsche Courant* contient un avis de la commission chargée à Rotterdam de recueillir les dons en faveur des incendiés de Hambourg, portant qu'elle tient déjà 25,000 florins à la disposition du Sénat de ladite ville. Cet avis est à la date de ce jour.

Le relevé des dons recueillis par la direction du *Handelsblad* d'Amsterdam, s'élève aujourd'hui à 5,000 florins. Le comité de secours de ladite ville avait reçu, à la date du 12,000 florins, sans compter la somme ci-dessus, et le produit des listes de souscription qu'on fait circuler.

On écrit de Wurtzbourg, le 14 mai :

« Le patron J. C. Schœn qui, pour la première fois, a entrepris de rendre d'ici directement à Rotterdam, est de retour en notre ville, depuis ce matin. Cette prompte arrivée a mis aux prises de faire un brillant accueil à son navire qui, le premier, a hissé le pavillon de Wurtzbourg, à l'embouchure du Rhin. Les membres de cette place, accompagnés de la musique du régiment de *Landwehr*, sont allés à la rencontre du navire, et des salves d'artillerie ont été tirées du bastion sur la rive gauche du Mein. Le navire ayant une charge de 2600 quintaux de marchandises, portait outre le pavillon national dont les magistrats de cette ville avaient fait présent à M. Schœn, lors de son départ, le pavillon néerlandais, présent de notre célèbre compatriote, le Dr. de Siebold, à Leyde. Par ce cadeau, le Dr. a de nouveau prouvé le sincère intérêt qu'il prend à sa ville natale. »

Une lettre de Gotha, du 15 mai, porte :

« La Société d'Assurances contre l'incendie pour l'Allemagne vient d'adresser à ses agens une circulaire dans laquelle elle déclare que, malgré l'énormité des sinistres qu'elle doit avoir à supporter par suite de l'incendie de Hambourg, par suite de la grande confiance dont elle jouissait dans cette ville, elle est en état de remplir sans délai toutes ses obligations et qu'elle accepte des renouvellemens de polices et de nouvelles assurances. »

On écrit de St.-Pétersbourg :

« Le nombre des feuilles périodiques et des journaux en langues s'élève à 139. L'année passée on n'en comptait que 128. 98 paraissent en langue russe, 22 en allemand, 8 en français, 4 en anglais, 3 en polonais, 1 en langue italienne, 3 en langue lettone, 3 s'occupent de sciences. Depuis 1837, on a publié 9 gazettes dans les gouvernemens de l'empire. »

Les ouvriers terrassiers, en creusant une tranchée dans la cour Quinze-Vingt à Paris, pour conduire une grosse conduite d'eau de la rue de Rivoli dans la rue St.-Honoré, ont rencontré presque à fleur de terre les fondemens d'une ancienne porte de ville et des voûtes qui permettaient aux assiégés de faire des sorties. C'est devant cette porte que Jeanne d'Arc fut blessée à la cuisse, lors du siége de Paris en 1429, pour en chasser les Anglais.

SINISTRES.

Le 16 de ce mois, un incendie considérable a éclaté à Francourville, arrondissement de Chartres (France).

Malgré l'activité des mesures prises, et l'empressement général, trente-sept maisons, comprenant 260 corps de bâtimens de diverses natures, ont été la proie des flammes ; plus de cent-cinquante personnes se trouvent aujourd'hui sans asile.

En retirant du feu les fonds du trésor [illegible] chez lui le percepteur de la commune a été brûlé très-grièvement à la jambe, malgré ses efforts pour sauver l'argent ; il a été moins heureux pour ses papiers, dont une grande partie a été brûlée. La perte sera fort considérable ; mais, hors deux maisons de peu de valeur, toutes les autres étaient assurées.

— On écrit de Hambourg, 18 mai :

Les prix de location des maisons de la ville sont augmentés d'une manière énorme : on donne 1,000 marcs pour occuper pendant six mois deux pièces et un cabinet.

Depuis le dimanche 8 mai, où l'on est devenu maître de l'incendie jusqu'au 16, à cause du vent de l'ouest, qui, pendant quatre semaines empêchait l'arrivée des navires par la mer, il est arrivé sur l'Elbe et dans la ville 406 bâtimens de mer. C'est un bonheur inouï qu'ils ne soient pas arrivés quinze jours plus tôt avec leurs riches cargaisons.

Les affaires d'argent se font si facilement à Hambourg qu'on refusera probablement la demande de la *Seehandlung* prussienne d'y établir une caisse d'escompte ; mais il est question d'un établissement de prêts sur dépôts de marchandises, qui sera probablement fondé, et dont on espère, comme en 1809, d'heureux résultats.

On mande d'un autre côté de cette ville, sous la date du 19 de ce mois, au *Handelsblad* :

« On continue activement à déblayer les décombres et à abattre les pans de bâtimens qui menacent ruine et qui ne sont pas étançonnés.

» Cependant notre ville offre toujours un terrible spectacle. Elle a plutôt l'air d'avoir été détruite par un tremblement de terre que d'avoir été ravagée par les flammes. La plupart des rues sont encore occupées par la force militaire et il faut une permission écrite pour y pénétrer parce que les masses de houille et d'autres combustibles qui se trouvaient dans les caves continuent encore à brûler ; pendant la nuit, cet incendie souterrain éclaire la ville et ses environs de ses sinistres lueurs. Dans les rues ouvertes à la circulation, on a pratiqué des passages étroits au milieu des ruines, pour les piétons et pour les brouettes. Les pionniers prussiens jettent des ponts sur les canaux qui la plupart sont remplis de décombres ; la communication entre la vieille ville et la nouvelle se fait au nord par les remparts et au sud par le port, parce que l'incendie a exercé ses ravages dans toutes les rues de la grande voirie, qu'il faut ainsi contourner. Tous les carreaux de vitre de la ville sont brisés par les explosions. Les meubles dans les parties non attaquées par le feu sont fortement endommagés parce qu'on a dû les sauver avec précipitation et sans moyens de transport convenables. Près de la *Jungfernstieg* où le mobilier et des literies entassés dans des barques avaient pris feu, on a été obligé de couler ces bateaux et aujourd'hui on voit flotter ces tristes débris dans notre beau bassin de l'Alster. Le reflet de l'incendie a été aperçu non-seulement dans la Baltique, qu'il éclairait comme un immense fanal pendant la nuit, mais même dans la Mer du Nord à une distance de vingt milles de notre ville.

» Le télégraphe a été du plus grand secours pendant nos jours néfastes. Il a appelé de toutes parts des pompes et d'autres engins pour combattre l'incendie. Lorsque l'on apprit qu'il éclatait de grandes pertes dans la ville et à mesure que le feu gagnait du terrain, le Sénat s'adressa aux autorités de Stade pour avoir de la poudre et de l'artillerie, et quelques minutes nous eûmes la réponse qu'on n'avait qu'à envoyer un pyroscaphe à l'embouchure de la Schurnje. Deux heures après la résolution prise à cet égard par le Sénat, la grosse artillerie hanovrienne tonnait à Hambourg.

» Hier, 18, notre théâtre a donné au bénéfice des incendiés, l'Opéra de : *Joseph en Egypte.* »

On vient de découvrir à Londres que le feu avait été mis à une plantation appelée de *Clockhouse* et appartenant à S. M. la reine Victoire. Avant l'arrivée des secours les flammes avaient dévoré une partie considérable de cette plantation, et détruit le reste. On a de fortes raisons de penser que ce sinistre est le résultat de la malveillance. Les commissaires des bois et forêts de S. M. ont offert une récompense de vingt guinées à quiconque pourra donner des indices propres à faire découvrir les auteurs de ce crime.

— On compte aujourd'hui 10 bâtimens à vapeur qui naviguent journellement entre Gravesend et Londres. Autant qui vont à Woolwich, 40 à Greenwich, outre un grand nombre de petits bateaux à vapeur. Les bateaux de la Compagnie des bateaux et de l'ancienne Compagnie de Woolwich entre Greenwich et Blackwall. Huit bâtimens à vapeur remontent et descendent constamment la Tamise, soit en allant à Douvres, Ramsgate, Margate, Herne, Bay, Southend et Sheerness, soit en revenant de ces ports. La Compagnie générale de la navigation à vapeur met à l'eau 40 pyroscaphes de première classe tous partant de Londres. C'est une flotte supérieure à la flotte à vapeur d'aucune des puissances continentales. Elle transporte, toutes les semaines, des marchandises pour une valeur d'un million sterling. Ces bâtimens consomment en charbons pour plus de 50,000 Liv. st. par an.

On ne compte guères moins de 50 grands pyroscaphes faisant le commerce entre Londres et les divers ports de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Il y a encore 52 remorqueurs à vapeur d'une force de 30 à 100 chevaux chacun exclusivement occupés à remorquer les vaisseaux entre Gravesend et le Pool ; 20 autres pyroscaphes naviguent sur la Tamise entre le pont de Londres et Chelsea. Deux vont constamment entre la chaussée Adelphi et Putney et cinq à Richmond. Voilà un imposant total de bâtimens

---

FEUILLETON.

Théâtre-Royal-Français.

Ce n'est point pour le puéril plaisir de critiquer, c'est dans l'intérêt de l'art, dans celui d'une noble récréation qui est un des besoins de l'époque, c'est enfin par le désir sincère de voir se perfectionner d'estimables talens, pour lesquels la nature n'a pas été avare de ses dons, que nous nous permettrons aujourd'hui d'adresser quelques bienveillans conseils à Mad. Fleury. Jeune, d'un physique agréable, apprenant bien ses rôles, possédant une voix magnifique que de bonnes études lui ont appris à plier à l'exécution heureuse et irréprochable des traits les plus difficiles, Mad. Fleury ne produit cependant pas toujours l'effet qu'on serait en droit d'attendre d'une telle réunion de qualités. Et pourquoi ? c'est que le chant de cette artiste manque d'une partie essentielle, qui est la grâce. Mais si c'est une partie essentielle, c'est aussi l'art du chant est surtout l'art de plaire et de toucher, c'est aussi la partie la plus difficile à acquérir, car elle échappe presque à l'analyse, elle est composée de mille riens délicats que l'on ne peut définir, qui, pris isolément, ont l'air de n'être d'aucune importance, et dont l'ensemble a toujours, cependant, constitué le talent des grands et célèbres chanteurs, tels que Velluti et quelques autres artistes sortis de son école. Ce qui rend surtout si difficiles à obtenir ces élémens précieux, c'est qu'il exige un goût bien sûr, pour éviter de tomber dans le défaut le plus insupportable que nous connaissions : l'affectation. La ligne qui sépare ici le vrai du faux est presque imperceptible, et il faut une intelligence peu commune, un amour sincère de l'art, amour qui sache sacrifier les bruyans applaudissemens de la foule à la conscience du bien faire, pour que l'artiste ne soit pas entraîné à la franchir. Nous recommandons sérieusement à Mad. Fleury de soigner cette partie de son chant. Hâtons nous d'ajouter, qu'elle n'est nullement dans la mauvaise voie que nous venons de signaler : ce n'est donc pas à se corriger d'un défaut que nous l'engageons, c'est à acquérir une qualité qui est le complément de son talent. Une étude spéciale de l'emploi du *mezzo*, des demi-teintes, du *portamente*, ainsi que de l'art de respirer convenablement, voilà quelques points sur lesquels nous nous permettons d'appeler l'attention spéciale de notre première chanteuse.

Nous avons souvent entendu reprocher à Mme Fleury sa froideur, et le reproche, que dans plus d'un rôle, ce reproche n'était pas sans fondement. Les plaintes à cet égard sont d'autant plus justes, que Mme Fleury ne manque nullement d'ame, et que ce n'est donc pas à son organisation, mais à la volonté qu'il faut s'en prendre, quand elle désespère quelquefois les spectateurs, par l'espèce d'insouciance et d'inanimation avec laquelle elle remplit son rôle, n'écoutant pas son interlocuteur, regardant à s'arranger sa coiffure, ou paraissant être plus soucieuse de marcher que d'échapper au poignard de son fils. Je puise ici à dessein un exemple dans *Lucrèce Borgia*, parce que c'est précisément aussi cette pièce qui a fourni la preuve de ce que j'avançais plus haut, c'est-à-dire, que Mad. Fleury n'est rien moins que dépourvue d'ame. La manière remarquable et digne de grands éloges dont elle a joué, lors de la première représentation de cet opéra, la belle scène de l'empoisonnement au second acte, indique des dispositions très-heureuses pour exprimer les grandes et énergiques passions, et fait d'autant plus regretter, que dans la suite et lors des représentations subséquentes, Mme Fleury soit retombée dans son indolence ordinaire. Elle a pris toutefois un nouvel élan dans *Anne de Boulen*, au moment où Henri la renvoie aux tribunaux. Le *à moi des juges!* trois fois répété, différemment et très-heureusement nuancé chaque fois, a ému toute la salle et a été couvert d'applaudissemens les mieux mérités. Et à propos d'*Anne de Boulen*, nous dirons à Mad. Fleury, que c'est surtout dans cet opéra qu'elle trouverait l'occasion de produire le double de l'effet ordinaire, en tâchant de nuancer davantage son chant et de changer les endroits où elle respire. Par exemple, tout l'air du premier acte doit être empreint d'un sentiment de douce et rêveuse mélancolie, et la première partie exige impérieusement un mouvement un peu plus lent que celui que Mad. Fleury lui imprime, la partition portant *Larghetto* et non pas *Andantino*. Ce dernier mouvement nuit essentiellement à l'effet et du morceau même et de l'*allegro moderato* qui suit : il n'y a plus de gradation dans les deux parties, et on aura remarqué, que cette délicieuse cavatine qui, bien chantée, ne manquerait jamais de transporter l'auditoire, n'obtient sur notre scène qu'un médiocre succès. Nous parlions tout-à-l'heure du système de respiration. *Anne de Boulen* fournit encore un exemple à citer, où cette partie si importante du chant pourrait être mieux appliquée. C'est précisément dans l'exclamation : *à moi des juges!* Mad. Fleury respire après le point d'orgue dans la troisième mesure qui précède le *Vivace*, et ensuite encore une fois, après la mesure qui se trouve immédiatement avant le *Vivace*. Ceci fait un grand tort à l'effet que ce magnifique et saisissant passage est destiné à produire. Que Mme Fleury essaie, en prenant d'abord le repos nécessaire après le *la* dièze, dans la troisième mesure de ce *Solo*, de ne respirer qu'après l'*ut*, quand elle dit pour la troisième fois : *à moi des juges*, et qu'ensuite elle porte la voix, avec un accent de désespoir concentré et sans intervalle de repos, du *mi* et du *mi* dièze sur le *fa* dièze qui commence le *Vivace* à la seconde exclamation *ah!* où le désespoir éclate, et elle s'apercevra combien ce superbe morceau gagnera en expression.

Une dernière observation que nous soumettrons à Mme Fleury, c'est que le rôle d'*Anne de Boulen* exige beaucoup de dignité et de noblesse. C'est pour cela que l'on ne saurait approuver la manière dont Mme Fleury entend son dernier morceau, quelques vifs et unanimes qu'aient été les applaudissemens dont il a été couvert.

D'abord le mouvement a été pris trop vite, défaut, comme nous l'avons déjà dit, qui a signalé toute la représentation. Le compositeur a écrit *moderato*. Ensuite Mme Fleury, suivant du reste à cet égard les traditions de toutes ses devancières, chante avec la plus grande énergie les paroles : *Couple infâme*, etc., en mettant un accent de la plus vive colère sur le mot *Non*, ainsi que sur le reste du morceau. Cela nous paraît une erreur. Là ce n'est plus l'épouse jalouse, la reine outragée qui parle. C'est la femme chrétienne, résignée et préparée à paraître devant Dieu, c'est la femme qui a prié quelques instans auparavant,

O Ciel ou toi j'espère,
Accorde à ma prière
Pardon d'une misère
Et place dans ton sein

En lisant les paroles du dernier morceau, on ne comprend pas comment, jusqu'ici, personne n'ait deviné, comme l'avait fait Mad. Pasta, qu'il ne faut pas représenter là une femme en furie. Le seul endroit où il soit permis de donner à la voix un accent d'indignation et d'horreur, c'est à ces mots :

Le cruel au milieu de sa fête,
Il attend qu'on lui montre ma tête.
Que ce gage sanglant enfin lui soit porté!

mais il suffit de voir la suite pour se convaincre, que c'est un contresens que de le rendre comme s'il s'agissait des imprécations de Médée.

Couple infâme,
Au Ciel à sa vengeance
Que je m'adresse? Non.
Et l'innocence,
Quand son heure dernière s'avance,
Vous pardonne, et lui demande clémence,
Pour vous implore la bonté.

Les trois premières lignes doivent être dites, selon nous, avec le transport d'une ame exaltée, s'élevant déjà par la pensée jusqu'au ciel, et heureuse d'avoir su vaincre, sur le bord du tombeau, tout sentiment de haine et de vengeance. Ici Anna pardonne pour obtenir elle-même son pardon, et ne songe plus qu'à prier pour ses persécuteurs et ses assassins, ainsi que l'indiquent, sans équivoque, les quatre derniers vers, dans lesquels l'artiste doit mettre, nous semble-t-il, une expression d'onction religieuse qui porte à l'attendrissement, et qui plaira bien davantage aux connaisseurs, que cette exclamation violente et emportée d'un cœur profondément courroucé, par laquelle la plupart des personnes chargées de ce rôle ont cru devoir se signaler dans ce passage.

Le conseil de bien étudier le caractère du personnage que l'on représente, s'adresse aussi à M. Devillers. Lord Anthon, le duc de Feltre, Henri VIII ne doivent pas se ressembler. Nous nous plaisons, du reste, à rendre justice au talent de notre basse-taille, qui, à quelques notes sourdes, est un chanteur de mérite, et auquel le public [illegible] plaisir, quand il en trouve l'occasion, des témoignages [illegible]. Dans la *Muette*, entr'autres, M. Devillers s'est [illegible] bien belle soirée que celle de samedi dernier. La salle était comble nonobstant une chaleur étouffante, et depuis long-temps l'enthousiasme du public n'a éclaté avec plus d'entraînement, et il faut le reconnaître, avec plus de raison que pendant cette représentation. M. Duffeyte, déjà vivement applaudi à son entrée en scène, a été [illegible], s'est élevé à toute la hauteur de son talent dans le *Duo*. Jamais ce morceau n'a été chanté chez nous avec autant de perfection, et on n'a pas attendu qu'il fut fini pour saluer de bravos long-temps répétés et du cri de *bis* notre excellent ténor, dont la prononciation correcte avait du reste proclamé l'admission, et qui fut parfaitement secondé dans ce morceau par M. Devillers. On a remarqué quelques heureux changemens apportés par M. Duffeyte dans les autres morceaux de cet opéra, qui ont également fait un très-grand

à vapeur tel que n'en présente aucune autre rivière dans le monde.

Un ingénieur français M. Benoit Dulaurier vient de publier un nouveau système pour la pose des rails sur les chemins de fer. Voici comment il pose le problème à résoudre.

Que les traverses sur lesquelles porte le rail soient assemblées de manière à ce qu'il ne puisse se produire ni écartement, ni flexion ; que malgré un tassement, un entraînement partiel du terrain, il ne s'établisse nulles ondulations sur la ligne, enfin que la ligne conserve toujours un calibre et un niveau parfait.

En effet, il résulte de simples ondulations, si faibles qu'on ne les répare pas, une fréquence et une continuité de chocs qui fatiguent diverses pièces du remorqueur ou des wagons et hâtent ou causent leur destruction.

Supposé un tassement plus grave ou un écartement subit, alors la machine doit être brusquement désorbitée. Or, dans le système actuellement en usage, le rail est assujetti au moyen d'un coin en bois, entre les oreilles d'un coussinet en fonte qui est lui-même fixé par des clous sur des traverses isolées. Il en résulte : que les traverses étant isolées, il s'opère d'abord une flexion inévitable à chaque point de la jonction de deux rails. Que la flexion augmente proportionnellement sur les terrains nouvellement remblayés ou mouvans. Qu'elle est plus sensible encore dans les bois sur les plans inclinés. Que les traverses n'étant pas solidaires, chacune est obligée de céder à un mouvement partiel de son terrain.

Sur les coussinets, il résulte :

Que fixés sur les traverses au moyen de clous, ces clous, soit par la négligence de l'ouvrier qui les enfonce, sans percement préalable, soit par la nature du bois, le font éclater, et en ressortent d'eux-mêmes par la vibration des convois, ce qui devient une cause permanente d'écartement.

Que le rail étant assujetti entre les oreilles ou coussinet, au moyen d'un coin en bois, l'adhérence est loin d'être parfaite (il y a trois centimètres de jeu), qu'elle est soumise en outre aux variations de l'atmosphère, aux influences du fer sur le bois.

Que le coin en bois étant cône, il suffit de la vibration des convois pour le faire s'échapper du coussinet.

Ces divers inconvéniens si sérieux étant démontrés, voici ce que propose M. Benoit Dulaurier :

1° Les traverses cessant d'être isolées s'assemblent au moyen de longuerines transversales placées sous les traverses de manière que les joints du rail se trouvent au milieu de la longuerine et les joints de la longrine au milieu du rail. Ainsi plus de cause de flexion aux joints des rails ; double superficie de bois, apposée au tassement, solidité de la charpente pour éviter les ondulations sur les terrains mouvans. Résistance assurée par l'assemblage, dans le cas d'un mouvement partiel sous l'une des traverses.

2° On supprime les coussinets et les coins en bois. La charpente étant disposée de manière que le rail porte debout. Le rail est lui-même pourvu d'un rebord au moyen duquel on le fixe directement par des clous à vis qu'il est toujours facile de serrer en cas de travail du bois. D'où l'on évite le jeu du rail et le déplacement des coussinets, et la suite des coins en bois.

D'après ce qui a été dit plus haut, il est clair que ce système évite les chocs, les ressauts, les écartemens, donc, pour la machine le danger d'être déversée, la fatigue et l'usure.

Sous le rapport industriel, il offre encore un avantage d'économie.

Les traverses ont de 22 à 25 carrés ; les traverses de M. Dulaurier n'ont plus que 20 sur 10, les longuerines autant. Il y a encore bénéfice sur les bois.

La suppression des coussinets et des coins est une économie importante.

Mais surtout on évite de grands frais d'entretien, de surveillance même, par suite d'une bien plus grande solidité.

M. Benoit Dulaurier soutient que la raison financière ne peut être un obstacle à ce que son système soit immédiatement appliqué aux chemins de fer actuellement existans ; et il est intimement convaincu qu'en contribuant puissamment à la sûreté des personnes, il aura concouru à l'heureux et prompt développement d'une industrie si féconde pour l'avenir.

Il appelle instamment l'occasion de mettre le public compétant à même de juger sa théorie appliquée sur une étendue suffisante, dut-il faire le premier essai à ses risques et périls.

TURQUIE.

L'*Observateur Autrichien* publie des nouvelles de Constantinople, à la date du 3 mai. Voici ce qu'on écrit de cette capitale :

«Les fêtes de Pâques grecques qui durent depuis le 1er de ce mois, ont pour résultat ordinaire de voir toutes les rues, toutes les promenades de la capitale, et nommément du faubourg de Péra, remplies d'une foule compacte. Malgré la vigilance des autorités on n'a pu empêcher qu'il n'y eût çà et là des désordres ; une sentinelle turque a même été blessée ; cependant ces désordres n'ont exercé en général aucune influence sur la tranquillité de la capitale.

» Le gouverneur des Dardanelles Hadschi-Saïb-Pacha est destitué et remplacé par Wassif-Méhemet-Pacha, gendre de Hussein-Pacha de Widdin, qui a déjà occupé ce poste autrefois.»

ITALIE.

On mande de Naples, le 11 mai :

« S. M. le roi de Bavière est arrivé ici ce matin avec sa suite, venant de Palerme. Aussitôt après l'arrivée de l'auguste voyageur, S. M. le roi des Deux-Siciles lui a rendu visite. »

— Une lettre de Turin, à la date du 11 mai, porte ce qui suit :

« Le marquis de Ricci, chargé d'affaires de Sardaigne près de la cour de Portugal, est parti pour se rendre à son poste. M. Berton de Sambuy, chargé d'affaires de Sardaigne à la cour de St.-Pétersbourg, a été nommé conseiller de légation.

» Il paraît que le gouvernement napolitain s'est encore adressé à une autre puissance que le Saint-Siége, pour connaître son opinion sur la validité des prétentions de dédommagemens élevées par les gouvernemens belge et hollandais en faveur de leurs sujets respectifs à l'occasion de la faillite de la Banque tavolière de la Pouille. On est ici généralement d'avis qu'en refusant toute indemnité, le gouvernement napolitain est entièrement dans son droit ; car cette Banque, bien que placée sous la protection du gouvernement, n'était dans l'origine qu'un établissement particulier, et le gouvernement napolitain ne peut jamais être tenu de payer les dettes des particuliers. »

AUTRICHE.

L'*Observateur Autrichien* annonce que S. A. I. l'archiduchesse Sophie, épouse de l'archiduc François-Charles, est heureusement accouchée, le 15 mai, à 1 heure de relevée, d'un prince, qui a été baptisé le lendemain à midi avec le cérémonial usité, au bruit des salves d'artillerie. L'archiduc Louis a été le parrain du jeune prince, qui a reçu les noms de Louis-Antoine-Joseph-Victor. Après le baptême, il y a eu cercle et grand gala à la cour.

Les dernières nouvelles annoncent que l'auguste accouchée et le prince nouveau-né se trouvent dans l'état le plus satisfaisant.

— On écrit de Vienne, le 7 mai :

« Le derviche qui accompagne l'ambassadeur turc auprès de notre cour, a été présenté dernièrement à Mad. la princesse de Metternich. En entrant dans le salon il jeta une rose au visage de la princesse, ce qui causa un certain étonnement. Mais la surprise générale disparut lorsque le derviche déclara que c'était l'usage de son ordre de saluer ainsi les dames de distinction. »

DANEMARCK.

On écrit de Copenhague, le 14 mai :

«Le directeur-général des postes, conseiller de cour Monrad, a demandé sa démission, à raison de son âge et de sa santé affaiblie. Cette démission lui a été accordée, et qu'il sera remplacé par le comte Holmus de Danneskiold-Sa...

— Une lettre d'Altona, du 17 mai, porte :

« S. M. le roi a autorisé, le 4 de ce mois, la ville d'Altona à prendre 4000 actions pour 800,000 th., du chemin de fer d'Altona à Kiel, et à contracter un emprunt à cet effet. »

PRUSSE.

La *Gazette d'Etat*, du 21 mai, annonce que S. M. le roi est arrivé à Potsdam, de retour de son voyage à Schwérin.

— S. A. R. le prince Auguste est arrivé à Berlin, de retour de son voyage à Prillwitz.

— S. M. a daigné conférer l'Etoile de Pardre de l'Aigle-Rouge, de 2e classe, avec feuillage de chêne, au lieutenant-général de Ledebur, commandant de Colberg.

— On écrit de la Prusse-Occidentale, le 12 mai :

« Quelques bandes de soldats russes ont déserté avec armes et bagages sur le territoire prussien. Immédiatement arrêtés, ils ont été livrés aux autorités russes. »

HANOVRE.

La *Gazette de Hanovre*, du 20 mai annonce que S. M. le roi a daigné conférer à S. A. R. le grand-duc de Mecklenbourg-Schwérin, l'ordre de St.-Georges, ainsi que la grand-croix de l'ordre royal des Guelphes.

— Une lettre de Hanovre, du 16 mai, dit :

« S. A. R. le prince royal sera probablement de retour ici le 27, jour anniversaire de sa naissance ; ses fiançailles avec la princesse Marie de Saxe-Altenbourg ne seront publiées officiellement qu'après l'expiration du deuil (le 29 juin). »

(S. A. R. le prince royal de Hanovre est arrivé le 17 à Leipsig, venant d'Altenbourg, et a continué immédiatement son voyage pour retourner à Hanovre, par Dessau).

WURTEMBERG.

On mande de Stuttgardt, le 19 mai :

« Ali Effendi, ambassadeur de la Sublime-Porte à Londres, est arrivé hier soir dans notre ville.

» La Première Chambre des Etats de Wurtemberg a adopté la proposition de la Seconde Chambre relative à la réduction du taux de l'intérêt de la dette de l'état, et il n'est guère douteux que le gouvernement ne la sanctionne, puisqu'il en résulte une économie de 90,000 fl.

» L'exposition de l'industrie à Stuttgardt est ouverte depuis le commencement du mois et témoigne des progrès satisfaisans de la fabrication indigène dans des branches jusqu'ici abolies, inconnues ou entièrement négligées. »

ANGLETERRE.

Un conseil de cabinet a été tenu le 21 mai, au *Foreign-Office*.

— Le même jour le duc de Wellington a eu une longue entrevue avec sir Robert Peel, dans *Downing Street*.

— On ne doute beaucoup à Londres, l'opposition d'une partie des conservateurs au plan de sir Robert Peel pour la tarification, 60ne de membres tories se sont détachés de la majorité et ont voté contre le bill ministériel, mais d'un autre côté une partie des *whigs* doit appuyer cette mesure du cabinet. Il pourrait résulter de cette dissidence dans le camp conservateur une révolution de la majorité ministérielle.

— Il va se former à Londres une Société sous le nom de *Metropolitan Parliamentary Reform Association* (Société métropo...

---

plaisir. En général on ne reconnaissait plus la *Muette*, tellement chacun avait mis du zèle et du soin à concourir à la bonne exécution : les chœurs et l'orchestre étaient irréprochables, et Mlle Dorsan, chargée du rôle de la *Muette* a fait preuve d'un talent mimique très-distingué et que le public a su bien apprécier.

La commission a également admis Mlle Dardaine, qui n'a pas trop mal rempli le rôle de *Jeanne Seymour*. Nous croyons que l'on n'aura qu'à s'applaudir de ce parti. Mlle Dardaine est jeune, pleine de zèle et appréciant un rôle tel que celui que nous venons de nommer, en moins de huit jours. Le timbre de sa voix est très-flatteur, son organe est souple et pour peu qu'elle veuille le cultiver et ne pas négliger des exercices de vocalise assidus dont elle a grandement besoin, on peut lui prédire un succès assuré.

MM. Ciffolelli et Moreau, ainsi que Mme Bouchez, sont des artistes qui s'acquittent très-bien de leur emploi. M. Albert est une excellente acquisition et son jeu d'un comique très-original et très-vrai a déjà fait beaucoup de plaisir. Si comme on l'assure, le baryton M. Lorezzo, récemment arrivé, répond à l'attente que l'on a de lui, notre troupe sera composée de manière à attirer constamment le public à notre Théâtre durant l'année qui vient de s'ouvrir.

TRIBUNAUX DE PARIS.

UN ÉCHANGE AVANTAGEUX.

Le pauvre Bioche est un fermier des environs de Paris qui fait des élèves. Entendons-nous d'abord ! il ne leur enseigne ni le grec, ni le latin, ni même la botanique, quoiqu'il les conduise dans les champs, il se contente de leur donner une éducation purement physique, en un mot il les engraisse... ses élèves sont des bœufs. Or, le père Bioche, qui semble n'avoir pas encore vu la plus minime espèce de pendre, s'était rendu, il y a une quinzaine de jours au marché de la Chapelle St.-Denis, en compagnie d'une paire d'élèves qu'il avait l'intention de vendre. Les deux victimes ornées de leurs deux attraits devaient infailliblement plaire aux amateurs de ce genre de marchandise.

« Va, mon bonhomme, lui avait dit la mère Bioche ; va vendre tes bœufs et rapporte-moi de l'argent, » et le mari était parti, mais le lendemain il n'était pas revenu, et le surlendemain quand il revint enfin, au lieu de se présenter seul il amenait avec lui deux bœufs, une assignation à comparaître devant le tribunal de simple police de Paris et pas d'argent.

La scène restera un mystère impénétrable, nous laissons à l'imagination des lecteurs le soin de se figurer la colère et les suites de l'indignation de la mère Bioche, tout ce que nous pouvons leur offrir c'est le dénouement de l'aventure. Ce dénouement avait lieu il y a trois jours devant la police municipale.

Le président : — M. Bioche !

Bioche : — Présent !

Madame Bioche : — Ce n'est pas vrai, il n'est pas là... Bioche, dis que tu n'es pas là ! (*rires.*)

Le président : — M. Bioche, avancez donc à la barre.

Mais de même Bioche plus leste que son mari, arrive la première.

— Le plus souvent que je le laisserai encore venir quelque part lui-même, pour qu'il me fasse encore des bêtises, je réponds pour lui, M. le président.

Le président : — Répondez si vous voulez, mais il faut qu'il se présente lui-même.

Madame Bioche : — Alors c'est flambé !... nous sommes condamnés, c'est sûr. (*Hilarité.*)

Le président : Je vais être obligé de vous faire taire... vous devez savoir qu'il est interdit de laisser paître des bestiaux sur les boulevards extérieurs ; on y a trouvé vos bœufs sans que vous fussiez là pour les conduire.

Bioche : Ah ! je ne m'en souviens pas. (*Rires.*)

Madame Bioche : Je vais vous expliquer, M. le juge ; il vend ses bœufs au marché, et puis comme c'est l'habitude quand on passe un marché, il va boire un coup avec l'acheteur.

Bioche : Oui, c'est vrai, j'ai bu un coup... plusieurs coups. (*Rires.*)

Madame Bioche : Une heure après, il se met en tête d'acheter d'autres bœufs soixante francs plus chers que le prix qu'il avait eu des siens.

Bioche : — Ah ! oui, mais ils étaient bien plus gras.

Madame Bioche : — Alors il a bu avec le vendeur, comme c'est l'habitude ; et dam, après ça, il n'y voyait plus assez clair pour conduire trois personnes : deux bœufs et lui (*hilarité.*)

Le président : — Mais ceci n'est pas une excuse, il ne fait que confirmer le procès-verbal, c'est justement le délit de négligence volontaire que nous voulons punir.

Madame Bioche : J'vous le disais que nous serions condamnés... cet homme-là ne fait que des bêtises... Savez-vous ce que c'est que ces bœufs qu'il a achetés 60 francs de plus... eh bien, ils sont allés tout droit à l'étable : c'était les mêmes. (*Explosion de rires.*)

Bioche : Mais non... tu sais bien, madame Bioche, que, quand je suis parti, le rouge était attaché à droite.

Madame Bioche : Eh bien ?

Bioche : Eh bien, de ceux que j'ai ramenés, lequel était à droite ?... hein ? le noir, le noir ! tu vois bien que c'est pas les mêmes ! (*Rires.*)

Bioche s'entend condamner à 4 fr. d'amende et aux frais.

Madame Bioche : Ons qu'on paie ? (*Hilarité.*)

Pendant que l'huissier fait comprendre à madame Bioche qu'elle recevra un avertissement à cet égard, Bioche répète triomphalement : Le noir était à droite de la route... c'est pas les mêmes !

Madame Bioche : — Imbécile... parce qu'ils avaient la tête tournée de l'autre côté.

PRENDRE SON BIEN OU ON LE TROUVE.

Le président au prévenu : C'est vous qui êtes M. Bodillat ?

Bodillat : Hélas oui, M. le président.

Le président : Vous étiez de service au Louvre, le 25 février dernier, et vous avez abandonné votre faction ?

Bodillat : C'est parfaitement vrai... Mais j'ai une excuse... Je demande à la plaider.

Le président : Parlez.

Bodillat avec emphase : Messieurs, au nombre des fléaux qui affligent notre pauvre humanité, il en est un surtout plus affreux, plus terrible que beaucoup d'autres, en ce qu'il s'attaque de préférence aux classes pauvres ; ce fléau inconnu à l'origine des sociétés, à l'époque où les hommes, ignorant encore les recherches d'un vain luxe se contentaient d'un tout habillement d'une simple feuille de vigne..., ce fléau dis-je, c'est le *tailleur* ; le tailleur, cet être stupide et bancal, jeté au milieu de la civilisation bien plus pour la torturer que pour la vêtir... cet être grossier...

Le président : Venons au fait, pour l'amour de Dieu !

Bodillat : Vous m'avez permis de plaider et je plaide...

Le président : Vous êtes avocat ?

Bodillat avec un geste d'indignation comique : plus souvent ! (*On rit.*)

Le président : En tout cas veuillez abréger.

Bodillat : Du moment que vous entravez la défense, je me rassois. Quand la loi sur la garde nationale obligea tous les bipèdes à faire nouvelle, je commandai un uniforme à mon tailleur, je nourrissais l'espoir de le payer à la livraison..., cet espoir fut trompé par les circonstances... L'uniforme ne fut pas payé... rendons hommage à la vérité, il ne l'est pas encore (*rires*) ; en face d'une si longue négligence de la part d'une pratique, si j'avais été à la place du maudit tripier, j'aurais pris tranquillement mon parti et j'aurais oublié à mon tour la dette du débiteur... Ah bien oui ! l'infâme était incapable d'un si doux procédé.

Depuis quatre ans il me poursuit comme une bête fauve ; depuis quatre ans il trouble toutes mes joies de famille.... Enfin, si je l'avais payé, j'aurais manqué au plus saint de mes devoirs... j'aurais envoyé pour la milice de mon pays... oui messieurs, le dernier arrangement que j'ai proposé ne tendait à rien moins qu'à me faire exclure de la garde citoyenne... le gueux ! il voulait que je lui rendisse son uniforme (*rires*), un uniforme que j'avais porté depuis quatre ans... faut-il qu'un homme soit plat... Oh ! mais j'ai refusé... oui messieurs, j'ai eu le courage de refuser (*rires*) ; c'est alors que le cannibale proféra contre moi une épouvantable menace. « Vous ne voulez pas me rendre l'objet, me dit-il, eh bien je guetterai le jour où vous monterez votre garde... le guet, dis-je, où vous serez revêtu de mon étoffe... et alors, en présence de vos camarades assemblés, de votre sergent et de votre tambour, je vous déshabillerai, je vous arracherai vos insignes militaires, enfin je vous dégraderai... » en vertu de cet axiome : *il faut prendre son bien où on le trouve*. Que vous dirai-je, ces affreuses paroles tintaient toujours à mon oreille toutes les fois que je montais la garde, je voyais une lame suspendue sur ma tête et je frémissais.

Enfin, le 25 février, j'accomplissais tranquillement mon service de factionnaire à une des grilles du Louvre... lorsque j'aperçois dans le lointain, quoi ?... mon cauchemar ! mon sicaire ! mon tailleur ! à cette vue un frisson me parcourut, c'était une horrible escalade qui s'avançait vers moi... j'eus peur... et je me sauvai... (*prenant une attitude nouvelle*) que celui qui en pareil cas n'aurait pas pêché me jette la première pierre !...

Le conseil, sans s'arrêter à l'excuse de Bodillat le condamne à vingt-quatre heures de prison.

Bodillat : Là... encore un désagrément que me cause cet homme... heureusement... vrai. Ça m'ôterait l'envie de le payer... si je l'avais. (*On rit.*)

pour la Réforme du Parlement), et dont le but et les principes se comprendront le mieux par l'extrait suivant du prospectus qu'elle a publié, à savoir : Obtenir pour chaque homme de 21 ans, le droit de voter pour *un* représentant à la Chambre des Communes. Le pays sera divisé en autant de districts électoraux qu'il y a de représentans à la Chambre des Communes. La durée des Parlemens sera plus courte, mais elle ne sera pas plus longue que de trois années. Chaque électeur sera éligible pour être élu. Le droit de voter pour un représentant s'exercera au scrutin par boules. Chaque représentant du peuple sera payé pour ses services.

Tels sont les objets que la Société en question cherchera à obtenir.

— Le 13 mai, la Société dite *British and Foreign Anti-Slavery Society* (Société britannique et étrangère pour l'abolition de l'esclavage) a tenu sa réunion annuelle à *Exeter Hall* (Londres). Le fauteuil était occupé par le marquis de Clanricarde. Le rév. Scoble a lu le rapport d'où il résulte que, malgré tous les efforts faits pour l'abolition de la traite, celle-ci a bien peu diminué. Comme les profits des trafiquans de noirs sont aujourd'hui plus grands qu'autrefois, leur ardeur à continuer la traite est augmentée. Le rapport a parlé de la violation réitérée des traités conclus avec les diverses puissances chrétiennes de l'Europe et de l'Amérique, pour l'extinction de la traite, et a émis l'opinion que ce n'est que par l'abolition universelle de l'esclavage qu'on pourra mettre un terme efficace à cet horrible trafic. Après avoir parlé, en termes de reproche, de la continuation de l'esclavage aux Indes-Orientales britanniques, le rapport a mentionné le fait que S. H. le Bey de Tunis avait non-seulement émancipé ses propres esclaves, mais prohibé la traite dans ses états, et qu'il s'efforçait à engager ses sujets à suivre son exemple. Le docteur Lushington a demandé l'adoption du rapport. Cette proposition appuyée par M. Dunn, a été adoptée à l'unanimité. Une série de résolutions a ensuite été adoptée par la réunion.

SUISSE.

On écrit de Lugano, le 16 mai :

« La semaine dernière, le tribunal criminel a condamné à mort par le glaive : l'avocat et grand-conseiller Foglia, l'avocat Pomerta et le prêtre J. Chiapella. Plusieurs autres personnes accusées de crimes politiques, ont été condamnées à la peine du boulet. Ces condamnations excitent la plus profonde horreur dans tout le pays. »

FRANCE.

On écrit de Paris, le 22 mai :

Dans la séance du 21, la Chambre des Députés a commencé l'examen du budget de l'instruction publique : « Deux députés légitimistes, dit à ce sujet le *Journal des Débats*, M. de Valmy et Bechard, ont essayé une espèce de discussion générale à propos de la liberté de l'enseignement; en d'autres termes M. Bechard et M. de Valmy ont passé en revue toutes les banalités de rigueur sur le monopole universitaire, sur les promesses de la charte et sur les agrémens d'un régime libéral et progressif. Il n'y a pas dans ce temps-ci de gens plus intraitables que les légitimistes en fait de libertés. Il leur faut la charte, toute la charte, rien que la charte. M. de Valmy et M. Bechard n'entendent pas raillerie quand il s'agit d'exécuter la charte de 1830.

« M. Villemain a réduit à leur juste valeur toutes ces déclamations de l'esprit de parti. Il a posé très-nettement la question et l'a traitée avec un rare bon sens. Personne ne conteste le principe de la liberté en matière d'enseignement. Il est absolu, tant à l'éducation privée. Ce principe a été appliqué sur une échelle immense à l'instruction primaire, c'est-à-dire à celle qui intéresse le grand nombre, et la loi qui organise l'instruction primaire a été qualifiée par toutes les opinions de loi libérale. Mais un gouvernement, qui n'est après tout que le représentant de la société, ne saurait livrer sans condition, sans une surveillance efficace, aux spéculations de l'industrie ou de l'esprit de parti ce qu'il y a au monde de plus sacré, la direction des intelligences. Ce texte M. Villemain l'a développé avec une grande élévation de pensées, un style ferme et énergique, et la chambre a accueilli son argumentation par des témoignages d'approbation significatifs. »

— Le gouvernement français a, dit-on, reçu ces jours derniers l'avis que les négociations commerciales de la Belgique avec la Prusse étaient sur le point d'amener un changement dans les tarifs et un traité de commerce entre la Belgique et la ligne des douanes.

Par suite de ce traité les négociations commerciales de la France et de la Belgique seraient abandonnées.

Cette nouvelle serait d'une haute gravité, attendu qu'elle détournerait de la France, tout le commerce de transit de l'Allemagne qui passerait maintenant par la Belgique.

— Des ordres viennent d'être envoyés à Brest pour expédier deux bâtimens de guerre à Haïti, pour protéger les intérêts français dans le cas où des troubles viendraient à éclater dans cette île.

— On annonce que quelques troubles ont éclaté dans la journée du 21 à l'Ecole Polytechnique à Paris, et que 13 élèves ont été conduits à la prison de l'abbaye. On ne sait pas encore au juste le motif qui avait donné lieu à ces troubles.

— L'ambassadeur d'Angleterre à Paris a expédié jusqu'à deux et trois courriers tous les jours depuis le commencement des délibérations de la Chambre des Députés sur le traité du droit de visite.

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 23 mai :

Hier, le roi a assisté au service divin dans la chapelle du palais.

S. M. a présidé le conseil des ministres, et a reçu successivement le baron Anselme de Rothschild et une députation des industriels du district de Charleroi.

M. le comte de Mensdorff, beau-frère du roi, est parti hier une heure, par un convoi spécial, pour Ostende, où il s'est embarqué pour l'Angleterre sur le pyroscaphe de la marine royale prussienne *Black Eagle*, primitivement appelé *Firebrand*, mais qui a changé de nom en l'honneur de S. M. le roi de Prusse, que ce bâtiment a transporté à Londres lors du baptême du prince de Galles. Ce magnifique pyroscaphe est décoré et meublé avec tout le luxe d'élégance que le plus beau palais.

— On est occupé à abattre les arbres et à démolir une maison appartenant au roi, qui se trouve sur la route de Laeken que l'on va élargir, et dont on va diminuer la pente à la montagne du Tonnerre. Les travaux y seront poussés avec la plus grande activité.

— On écrit de Warneton, 21 mai :

« Un duel devait avoir lieu avant-hier, au Pont-Rouge, sur la frontière de France, entre le sieur Casier, ex-capitaine au 8e régiment belge et un Polonais, aussi ex-capitaine au service de Belgique, se trouvant en ce moment à Lille. L'autorité étant informée de cette rencontre convenue, le brigadier de gendarmerie Brixis et le gendarme Vanzeeleghem, arrêtèrent l'ex-capitaine Casier et son témoin qui se trouvaient encore sur notre territoire, et ils les conduisirent devant M. le bourgmestre de Warneton, qui les mit en liberté; ils retournèrent aussitôt à Menin. »

— On lit dans l'*Annonce de Bruges* :

Depuis plus de 15 jours la *Louise-Marie*, est de retour de son voyage à la Vera-Cruz, et jusqu'à présent le gouvernement n'a pas fait connaître la moindre partie du rapport de MM. les commissaires chargés par lui, de l'exploration de notre nouvelle colonie. En attendant que le *Moniteur* parle, des bruits d'une nature plus ou moins fâcheuse circulent sur toute cette affaire.

On prétend que l'insalubrité du climat est telle qu'il faut regarder toute colonisation comme impossible. Le pays, ajoute-t-on est presqu'entièrement désert et le peu d'habitans que l'on y trouve sont d'une telle paresse, qu'il serait de toute impossibilité de les faire travailler, quel que fût un salaire quelqu'élevé qu'il puisse être. On ne trouve que peu ou pas de plaines que l'on puisse convertir en terres arables ou en prairies. Pour avoir quelques terres susceptibles de culture, on devrait commencer par dérober les forêts vierges, et l'on prétend que c'est là un travail presqu'impossible sous la zone torride et dans un climat où des hôtes de la plus maligne espèce auraient bientôt dévoré les imprudens qui voudraient tenter l'entreprise. On ajoute que les défrichemens des bois ne peuvent avoir lieu avec de grandes chances de succès, qu'hors de la zone torride, par exemple dans les Etats-Unis et dans quelques parties du Brésil, là surtout où la chaleur modérée du climat permet à l'homme de se livrer à un fort labeur.

Nous ne donnons ces nouvelles que comme des bruits qui circulent dans le public; il serait néanmoins à désirer que le *Moniteur* vienne nous apprendre d'une manière plus officielle le véritable état des choses.

VARIÉTÉS.

EXCURSION AUX ILES ÉOLIENNES

LIPARI.

Le jour fixé pour notre départ, à l'heure dite, nous trouvâmes nos hommes sur le port. A vingt ou trente pas en mer, notre petit *speronare* (1) se balançait vif, gracieux et fin au milieu des gros bâtimens, comme un oiseau au milieu d'une troupe de cygnes. La barque nous attendait à terre au quai. Nous y descendîmes, Jadin, *Mylord* et moi, cinq minutes après nous étions à bord.

Ce fut avec un vif plaisir, je l'avoue, que je me retrouvai au milieu de mes bons et braves matelots, sur le parquet si propre et si bien lavé de notre speronara. Je passai ma tête dans la cabine, nos lits étaient à leur place; après tant de draps d'une propreté douteuse, c'était quelque chose de délicieux à voir que ce linge éblouissant de blancheur; peu s'en fallut que je ne me couchasse pour en sentir la fraîche impression; tout homme qui aura traversé la Romagne, la Calabre ou la Sicile, me comprendra parfaitement.

A peine fûmes nous à bord, que notre speronare se mit en mouvement, glissant sous l'effort de nos quatre rames, et que nous nous éloignâmes du rivage. Alors Palerme, à qui nous disions adieu, s'étendit devant nous dans son magnifique développement, d'abord masse un peu confuse, puis s'élargissant, puis s'allongeant, puis s'éparpillant en blanches *villas* perdues sous les orangers, les chênes verts et les palmiers. Bientôt toute cette splendide vallée, que les anciens appelaient la *Conque d'Or*, s'ouvrit depuis le mont Pellegrino jusqu'à la mer, depuis la Montagne Sainte-Rosalie jusqu'au cap Lafarano. Palerme l'heureuse se faisait coquette pour nous laisser un dernier regret à nous, qu'elle n'avait pu retenir, et qui, selon toute probabilité, la quittions pour ne jamais la revoir. — Et nous hissâmes notre voile.

Au sortir du port, nous trouvâmes un peu de vent; mais, vers midi ce vent tomba tout-à-fait, et force fut à nos matelots de reprendre la rame. La journée était magnifique, le ciel et les flots semblaient d'un même azur, l'ardeur du soleil était tempérée par cette douce brise qui court sans cesse vivace et rafraîchissante à la surface de la mer. Nous fîmes étendre un tapis sur le toit de notre cabine pour ne rien perdre de ce poétique horizon. Nous fîmes allumer nos chibouques et nous nous couchâmes.

C'étaient là les douces heures du voyage, celles où nous rêvions sans pensées; celles où le souvenir du pays éloigné et des amis absens nous revenait en la mémoire, comme ces nuages à forme humaine qui glissent doucement sur un ciel d'azur, changeant d'aspect, se composant, se décomposant et se reconstituant vingt fois en une minute. Les heures glissaient alors sans qu'on sentît ni le toucher ni le bruit de leurs ailes; puis le soir arrivait, nous ne savions comment, allumant une à une les étoiles dans l'orient assombri, tandis que l'occident, rougissant peu à peu le soleil, roulait des flots d'or et passait par toutes les couleurs du prisme, depuis le pourpre ardent jusqu'au vert clair. Alors il se levait de l'eau comme une harmonieuse vapeur, les poissons s'élançaient hors de la mer pareils à des éclairs d'argent, le pilote se levait sans quitter le gouvernail, et l'*Ave Maria* commençait à l'instant même où s'éteignait le dernier rayon du jour.

Comme presque toujours, le vent se leva avec la lune seulement; à sa chaude moiteur nous reconnûmes le *Schirocco*. Le capitaine fut le premier à nous inviter à rentrer dans le cabine, et nous suivîmes son avis, à la condition que l'équipage chanterait en chœur sa chanson habituelle.

Rien n'était ravissant comme cet air chanté la nuit, et accompagnant de sa mesure la douce ondulation du bâtiment. Je me rappelle que souvent au milieu de mon sommeil je l'entendais, et qu'alors sans m'éveiller tout-à-fait, sans me rendormir entièrement, je suivais pendant des heures entières sa vague mélodie, peut-être, si nous l'eussions entendu dans des circonstances différentes et partout ailleurs qu'où nous étions, n'y aurions-nous pas même fait attention; mais la nuit, mais au milieu de la mer, mais s'élevant de notre petite barque si frêle, au milieu de ces flots si puissans, il s'imprégnait d'un parfum de mélancolie que je n'ai retrouvé que dans quelques mélodies de l'auteur de *Norma* et des *Puritains*.

Lorsque nous nous réveillâmes, le vent nous avait poussés au nord, et nous courions des bordées pour doubler Alcindi, ce que le *schirocco* et le *greco* qui soufflaient ensemble ne nous permettaient qu'à grand'peine; pour les mettre d'accord ou leur donner le temps de tomber, nous ordonnâmes au capitaine de s'approcher le plus près possible de l'île et de mettre en panne; comme il n'y a à Alcindi ni port, ni anse, ni rade, il n'y avait pas moyen d'aborder avec le speronare, mais seulement avec la petite chaloupe, encore la chose était-elle assez difficile à cause de la violence avec laquelle l'eau se brisait sur les rochers, lesquels au reste, polis et glissans comme une glace, n'offraient aucune sécurité au pied qui se hasardait à sauter dessus.

Nous n'arrivâmes pas moins à aborder avec l'aide de nos deux fidèles matelots, Piétro et Giovanni; il est vrai que Piétro tomba à la mer, mais comme nos hommes n'avaient jamais que le pantalon et la chemise et qu'ils nageaient comme des poissons, nous avions fini par ne faire plus même attention à ces sortes d'accidens.

Alcindi est l'ancienne Ericodes de Strabon, qui, au reste, comme les anciens, ne connaissait que sept îles éoliennes, Strongyle, Lyparis, Vulcania, Didime, Phœnicudes, Ericodes et Evonimos; cette dernière, qui était peut-être alors la plus considérable de toutes, a tellement été rongée par le feu intérieur qui la dévorait, que ses cratères affaissés ont ouvert différens passages à la mer, et que ses différentes sommités, qui s'élèvent seules aujourd'hui au-dessus des flots, forment les îles de Panari, de Basiluzzo, de Lisca-Nera, de Lisca-Bianca, et de Datoli; de plus, quelques rochers épars, faisant sans aucun doute partie de la même terre, s'élèvent encore noirs et nus à la surface de la mer, sous le nom de Formiculi.

Il est difficile de voir quelque chose de plus triste, de plus sombre et de plus désolé que cette malheureuse île qui forme l'angle occidental de l'Archipel éolien; c'est un coin de la terre oublié lors de la création, et resté tel qu'il était du temps du chaos; aucun chemin ne conduit à son sommet ou ne longe son rivage, quelques sinuosités creusées par les eaux de la pluie sont les seuls passages qui s'offrent aux pieds meurtris par les angles des pierres et les aspérités de la lave : sur toute l'île, pas un arbre, pas un morceau de verdure pour reposer les yeux; seulement, au fond de quelques cercures des rochers, dans les interstices de scories, quelques rares tiges de ces bruyères, qui font que Strabon l'appelle quelquefois Ericusa; c'est le sombre et périlleux chemin de Dante, où, parmi les rocs et les débris, le pied ne peut avancer sans le secours de la main.

Et cependant sur ce coin de lave rougie vivent dans de misérables cabanes cent cinquante ou deux cents pêcheurs, qui ont cherché à utiliser les rares parcelles de terre échappées à la destruction générale : un de ces malheureux rentrait avec sa barque; nous lui achetâmes pour trois carlins (28 sous à-peu-près) tout le poisson qu'il avait pris.

Nous remontâmes sur notre bâtiment, le cœur serré de tant de misères : vraiment, quand on vit dans un certain monde et d'une certaine façon, il est des existences qui deviennent incompréhensibles. Qui a fixé ces gens sur ce volcan éteint? y ont-ils poussé comme les bruyères qui lui ont donné son nom? Quelle raison empêche qu'ils ne quittent cet effroyable séjour? Il n'y a pas un coin du monde où ils ne soient mieux que là. Ce rocher brûlé par le feu, cette lave durcie par l'air, ces scories sillonnées par l'eau des tempêtes, est-ce donc une patrie? qu'on y naisse, cela est concevable, on naît où l'on peut; mais qu'ayant la faculté de se mouvoir, le libre arbitre qui fait qu'on peut chercher le mieux, une barque pour nous porter partout ailleurs, et qu'on reste là, — c'est ce qui est impossible à comprendre, c'est ce que ces malheureux eux-mêmes, j'en suis sûr, ne sauraient expliquer!

Nous passâmes une partie de la journée à courir des bordées; nous avions toujours le vent contraire; nous passions successivement en revue les Salines, Lipari et Vulcano, apercevant à chaque passage, entre les Salines et Lipari, Stromboli secouant à l'horizon son panache de flammes; puis chaque fois que nous revenions vers Vulcano, tout enveloppé d'une vapeur chaude et humide, nous voyions plus distinctement ses trois cratères inclinés tous trois vers l'Occident, et dont l'un d'eux laisse couler une mer de lave dont la couleur sombre contraste avec la terre rougeâtre et avec les banes sulfureux qui l'entourent. Ce sont deux îles réunies en une seule par une éruption qui a comblé l'intervalle seulement l'une était connue de toute éternité, et c'était Vulcano tandis que l'autre ne date que de l'an 550 de Rome. L'éruption qui les joignit eut lieu vers la moitié du XVIe siècle; elle forma deux ports : le port du levant et le port de occident.

Enfin, après huit heures d'efforts inutiles, nous parvînmes à nous glisser entre Lipari et Vulcano, et une fois abrités par cette dernière île nous gagnâmes à la rame le port de Lipari, où nous jetâmes l'ancre vers les deux heures.

Lipari, avec son château-fort bâti sur un rocher et ses maisons suivant les sinuosités du terrain, présente un aspect des plus pittoresques. Nous eûmes au reste tout le temps d'admirer sa situation, attendu les difficultés sans nombre qu'on nous fit pour nous laisser entrer. Les autorités, à qui nous avions eu l'imprudence d'avouer que nous ne venions pas pour le commerce de la pêche, le seul commerce de l'île, et qui ne comprenaient pas qu'on pût venir à Lipari pour autre chose ne voulaient pas à toute force nous laisser entrer! Enfin, lorsqu'à travers la grille nous eûmes passé nos passeports, que de peur du choléra on nous prit des mains avec des pincettes gigantesques, et qu'on se fut bien assuré que nous venions de Palerme, et non point d'Alexandrie ou de Tunis, on nous ouvrit la grille et l'on consentit à nous laisser passer.

Il y avait loin de cette hospitalité à celle du roi Eole.

On se rappelle que Lipari n'est autre que l'antique Eolie, où vint aborder Ulysse après avoir échappé à Polyphème, voici ce qu'en dit Homère :

« Nous parvenons heureusement à l'île d'Eole, île nouvellement construite, et connue de moi seul; un rempart indestructible d'airain, bordé de roches polis et escarpés, enferme l'île tout entière; douze enfans du roi font la principale richesse de son palais : six fils et six filles, tous au printemps de l'âge. Eole les unit les uns aux autres, et leurs heures s'écoulent près

(1) Petit navire à voiles et à rames.

d'un père et d'une mère dignes de leur vénération et de leur amour, en festins éternels et splendides d'abondance et de variété.»

Ce ne fut pas assez pour Eole de bien recevoir Ulysse et de le festoyer dignement tout le temps que lui et ses compagnons restèrent à Lipari, au moment du départ il lui fit encore cadeau de quatre outres où étaient enfermés les principaux vents, Eurus, Auster et Aquilon. Zéphir seul était resté en liberté et avait reçu de son souverain l'ordre de pousser heureusement le roi fugitif vers Ithaque. Malheureusement l'équipage du vaisseau que montait Ulysse eut la curiosité de voir ce que renfermaient ces outres si bien enflées, et un beau jour il les ouvrit. Les trois vents, d'autant plus joyeux d'être libres que depuis quelques temps déjà ils étaient enfermés dans leurs outres, s'élancèrent d'un seul coup d'aile dans les cieux, où ils exécutèrent par manière de récréation une telle lutte, que tous les vaisseaux d'Ulysse furent brisés et qu'il s'échappa seul sur une planche.

Aristote parle aussi de Lipari:

«Dans une des sept îles de l'Eolie, dit-il, on raconte qu'il y a un tombeau dont on rapporte des choses prodigieuses, car, on assure qu'on entend sortir de ce tombeau un bruit de tambours et de cymbales accompagné de cris éclatans.»

En effet, vers la fin du dernier siècle on découvrit à Lipari un monument qui pourrait bien être le tombeau dont parle Aristote: c'est une espèce d'orgue en maçonnerie de forme octogone, élevé sur des piliers de basalte qui l'isolent de la terre. Chaque pan fait face à une petite vallée, et est percé à distances égales de trous garnis de tuyaux de terre cuite, disposés de façon que le vent qui s'engouffre dans les cavités produit des vibrations pareilles aux frémissemens des harpes éoliennes. Cette construction, à moitié enfouie, se trouve encore à l'endroit où elle a été retrouvée.

A peine fûmes-nous sur le port de Lipari que nous nous mîmes en quête d'une auberge; malheureusement c'était chose inconnue dans la capitale d'Eole. Nous cherchâmes d'un bout à l'autre de la ville: pas la moindre petite enseigne, mais le plus petit bouchon.

Nous en étions là, Mylord, assis sur son derrière, et Jadin et moi nous regardant fort embarrassés tous deux, lorsque nous vîmes un attroupement assez considérable devant une porte, nous nous approchâmes, nous fendîmes la foule, et nous vîmes un enfant de dix ou huit ans mort sur une espèce de grabat. Cependant sa famille ne paraissait pas autrement affectée, la grand'mère vaquait au soin du ménage, un autre enfant de cinq ou six ans jouait en se roulant par terre, avec deux ou trois petits cochons de lait. La mère seule, était assise au pied du lit, et au lieu de pleurer, elle parlait au cadavre avec une rare volubilité, qui faisait que je n'en entendais pas un mot; j'interrogeai un voisin sur le motif de ce discours, et il me répondit que la mère chargeait l'enfant de ses commissions pour le père et le grand-père, qui étaient morts, il y avait l'un deux ans et l'autre trois. Ces commissions étaient assez singulières, l'enfant était chargé d'apprendre à l'auteur de ses jours que sa mère était sur le point de se remarier et que la truie avait fait six marcassins *beaux comme des anges*.

En ce moment, deux moines franciscains entrèrent pour enlever le cadavre. On le mit sur une civière découverte, la mère et la grand'mère l'embrassèrent une dernière fois, on tira le second frère de ses occupations pour en faire autant, ce qu'il exécuta en pleurnichant, non pas de ce que son frère allait mourir, mais de ce qu'on le dérangeait de son occupation, puis on déposa le corps de l'enfant sur une civière, en jetant seulement sur lui un drap déchiré, et on l'emporta.

A peine le cadavre eut-il franchi le seuil de la porte que la mère et la grande-mère se mirent à refaire le lit et à effacer la dernière trace de ce qui s'était passé.

Quant à nous, voulant voir s'accomplir entièrement la cérémonie funéraire nous suivîmes le cadavre.

On le conduisit à l'église des Franciscains, attenant au couvent des Bons-Pères, sans qu'aucun parent le suivit, on lui dit une petite messe, puis on leva une pierre et on le jeta dans une fosse commune, où tous les mois, sur la couche de cadavres on laisse tomber une couche de chaux.

La cérémonie achevée, nous étions occupés à examiner la petite église, lorsqu'un moine, s'approchant de nous, nous adressa la parole, en nous demandant si nous étions Français, Anglais ou Italiens. Nous lui répondîmes que nous étions Français, et la conversation s'étant engagée sur ce point, nous ne tardâmes pas à lui exposer l'embarras où nous nous trouvions à l'endroit d'une auberge. Il nous offrit aussitôt l'hospitalité dans son couvent. On devine que nous acceptâmes avec reconnaissance; le moine avait d'autant plus le droit de nous faire cette offre, qu'il était le supérieur de la communauté.

Notre guide nous fit traverser un petit cloître, et nous nous trouvâmes dans le monastère. De là il nous conduisit à notre appartement. C'étaient deux petites cellules pareilles à celles des autres moines, ne contenant que deux draps de laine. Les fenêtres de ces deux cellules, ouvertes à l'orient, offraient une vue admirable sur les montagnes de la Calabre et sur des côtes de la Sicile, qui, grâce au prolongement du cap Pélare, semblaient se joindre, à angle droit, au dessous de Scylla. A vingt-cinq milles à-peu-près, tout-à-fait à notre gauche, au-delà de Panama et des Formiculi, dont on distinguait tous les détails, s'élevait la cime fumeuse de Stromboli. A nos pieds se déroulait la ville aux toits plats et blanchis à la chaux, ce qui lui donnait un aspect tout à-fait oriental.

Un quart d'heure après que nous fûmes entrés dans notre chambre, un frère servant vint nous demander si nous souperions avec les pères ou si nous désirions être servis chez nous. Nous répondîmes que si les pères voulaient bien nous accorder l'honneur de leur compagnie, nous en profiterions pour les remercier de leur bonne hospitalité. Le souper devait avoir lieu à sept heures du soir, il en était quatre. Nous avions donc tout le temps d'aller nous promener par la ville.

(La suite à un prochain numéro.)

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 26 mai 1842. (Représentation n° 8.)

Les comédiens ordinaires du Roi, auront l'honneur de donner

Les deux premiers actes de GUILLAUME TELL, musique de Rossini. Précédé de LE TYRAN D'UNE FEMME, vaudeville en un acte, par MM. Bayard et Régnauld.

On commencera à SEPT heures.

Au premier jour: LA FAVORITE, grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

ANNONCES.

EXPOSITION SPHÉRIQUE
et Vues disparaissant.

Spuistraat, n° 17, maison de M. NELCK.

Le propriétaire, reconnaissant pour le bienveillant accueil qu'il a reçu des nombreux visiteurs qui ont honoré son exposition de leur présence, et pour satisfaire à l'invitation de plusieurs amateurs, a l'honneur d'annoncer que l'exposition sera encore ouverte tous les jours de cette semaine, de 2 heures à 9 heures du soir.

SIROP DE DIGITALE

DE LABELONIE, *Pharmacien à Paris.*

Ce sirop est prescrit avec le plus grand succès par les meilleurs médecins contre les PALPITATIONS DE COEUR, oppressions, asthmes et catarrhes chroniques, rhumes, et toux opiniâtres et contre les diverses hydropisies. Dépositaire général, M. Stoltenberg, Pharm. à La Haye, et dans chaque ville dans toutes les pharmacies où l'on trouve les autres remèdes particuliers. 4577.

A private English Family, desirous of augmenting their domestic circle, would admit as inmates a Gentleman and his Wife, or one or two Gentlemen of high respectability. The mansion is situated in a spacious garden, and in one of the most agreeable and admired residences in Paris. A Coach-house and part of a Stable if required. For particulars apply to the Office of the Journal de La Haye.

Changement de Domicile.

LIBRAIRIE, MAGASIN DE MUSIQUE, DE PAPETERIES,

MAISON DE COMMISSION EN TOUS GENRES,

sous la raison *VAN TETRODE*,

Le Magasin vient de s'ouvrir dans le *Heerenstraat*, *K*, 297, et l'on y trouve entr'autres, un bel assortiment de

PAPIERS

de Hollande, de Paris et d'Angoulême;

Une riche collection de

Musique Vocale et Instrumentale.

Beaucoup de BONS LIVRES en plusieurs genres; des PLUMES MÉTALLIQUES en 25 sortes; des CARTES GÉOGRAPHIQUES de 1841 et 1842; des ESTAMPES, PORTRAITS, DESSINS, etc.

Un dépôt de fines Parfumeries et de Savons exquis de Piver, Demaison, Gellé, Price et Gosnell, etc., etc.; de Peignes, Pomades et autres articles de Toilette; de belles TABATIÈRES en véritable corne de buffle; CORDES DE VIOLON, etc. Guitare, etc., etc.

Le tout à des PRIX EXTÉRIEURS à ceux qui ont été annoncés jusqu'à ce jour.

L'on vient de recevoir à l'adresse susdite, un dépôt de

TABACS A PRISER

à la Circasse, Rapé de Paris, Tonca, Prince Regent, etc., etc. 4585.

VAN TETRODE, *Heerenstraat*, K. 297.

Société des Bateaux à Vapeur
entre Amsterdam et la Frise.

Départs { d'Amsterdam, mardi, jeudi et samedi, } le matin à
{ d'Harlingue, mercredi, vendredi et dimanche, } 8 heures. 4490.

Ministère des Colonies.

Carte générale des possessions Néerlandaises dans le Grand Archipel Indien.

LE MINISTRE DES COLONIES,

Prévient le public qu'à dater d'aujourd'hui, on pourra se procurer chez les *Frères van Cleef* et chez la *Veuve G. Haïet van Keulen*, libraires en cette ville et à *Amsterdam*, la FEUILLE N° VII, ainsi que la FEUILLE D'ASSEMBLAGE de la CARTE GÉNÉRALE DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES DANS LE GRAND ARCHIPEL INDIEN du baron VON DERFELDEN DE HINDERSTEIN, que le Ministre a fait graver par ordre du Gouvernement, et qu'il a publier à ses frais, et dont les TROIS PREMIÈRES FEUILLES ainsi que le MÉMOIRE ANALYTIQUE ont paru le 15 décembre dernier.

LA FEUILLE N° VII comprend les îles situées à l'est de JAVA et la résidence de TIMOR, ainsi que *huit* cartes particulières de différentes parties des îles de BORNÉO et de CÉLÈBES, représentées sur de grandes échelles.

LA FEUILLE D'ASSEMBLAGE représente en tracé réduit la Carte Générale, pour servir de guide en placement des feuilles et contient en outre les différentes échelles de distances.

A l'instar des feuilles précédentes, on pourra se procurer *chacune de celles-ci séparément*, au prix de *f* 6 pour la FEUILLE N° VII et de *f* 1 pour la FEUILLE D'ASSEMBLAGE. Le public est en outre prévenu que les feuilles Nos IV, V, VI et VIII qui compléteront cet ouvrage, sont déjà en partie terminées et paraîtront successivement *dans le courant de la présente année*.

Le ministre des Colonies,

La Haye, le 12 mai 1842. J. C. BAUD.

4580.

Nederlandsche Maatschappij van Schoone Kunsten.

BESTUURDER: J. W. TEN HAGEN EN COMP.

Associatie Kunstkronijk.

Tot prijzen der *Kunstkronijk*, welke onder de geabonneerden bij LOT zullen verdeeld worden, zijn door het Bestuur, naar de voorstellen en keuze der Commissie, de volgende Schilderijen aangekocht:

N° 15. J. van Dewatter, *een Boomrijk Landschap bij Avond*. n° 17. C. L. W. Dreibholtz, *eene wandeling Zee met Schepen, kust van Frankrijk*. n° 20. G. A. Gretser, *een Bezoek in de Stal*. n° 32. J. F. Hoppenbrouwers, *een Hollandsch Landschapje*. n° 49. Mej. H. Knip, *het uitgaan van eene Dorpskerk*. n° 66. P. *een Landschap met staand en liggend Vee*. n° 75. C. Rochussen, *Landschap*. n° 76. N. J. Roosenboom, *een Landschap*. n° 93. Verveer, *een Hollandsch Landschap*.

Voor deze Schilderijen slechts de helft der beschikbare som, zijnde 500 hoef. de Commissie de volgende stukken, welke met een encadreerd anker zijn aangedaan, gekozen, ten einde daarin het Bestuur, door het het LOT te doen beslissen, welke van dezelve worden aangekocht.

N° 2. Akkersdijk, *een Boerenbinnenhuis*. n° 105. C. J. Bel *Stadsgezigt*. n° 109. P. G. Bernhard, *een Grijsaard*. n° 9 *eenige Kinderen; schooltje spelende*. n° 110. Chimaer van dorp, *eene Teekening*. n° 143. W. H. J. Cuypers, *een Landsch Vee*. n° 13. J. Dasveldt, *twee Honden*. n° 14. Idem, *Idem*. n° 19. Eysden, *de Muzijkles*. n° 22. F. A. Breuhaus de Groot, *een Stad gezigt*. n° 29. P. Hoen, *een Havengezigt*. n° 36. Ten Kate, *Bed* n° 43. Mej. de Bourij, *een Binnenstuk*. n° 50. Leickert, *een Sta* n° 124. Kasper Meerdink, *een Binnenstuk*. n° 55. Molyn, *het bed*. n° 125. Naardenburg, *een Binnenstuk*. n° 59. Ringelberg *oud Man*. n° 79. Mej. Schmetterling, *eene Meisjestuin*. Schi n° 82. J. G. Smits, *een Landschap*. n° 89. H. C. Temminck, *een selijk Tafereel*. n° 93. H. Verpoeken, *een Landschap*. n° 139. Eg ders, *Portret van eenen Geestelijke*. n° 100. J. Weissenbruch *Stadsgezigt*. n° 143. A. H. Winter, *een Landschap met Vee* n° 141. P. F. van Wijngaert, *eene Grootmoeder*.

Er is in het Local der *Tentoonstelling*, en bij alle Boek- en Kandelaren des Rijks, gelegenheid, om zich te abonneren op de *Kronijk*, welke, behalve 24 vellen druks en 24 gegraveerde of gedrukte platen, waarvan er maandelijks twee afgeleverd worden, voor den prijs van 10 *f.* een LOT, en dus een kans bezorgt in deze L welke den 15 Junij eerst komende zal plaats hebben.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 23 MAI.

	Int.	Cours du 22 mai.	Cours du 23 mai. Fluctuations		Fe
PAYS-BAS.					
Dette active.	5	101 5/16	de 101 1/4	à 101 3/8	101
d° d°	2½	52 5/16	» 52 1/4	» 52 5/16	
d° différée		—	» —	» —	
Billets de chance.		—	» 26 1/2	» —	
Syndicat.	4½	—	» 93 5/8	» —	
d°	3½	—	» —	» —	
Société de Commerce	4½	152 5/8	152 3/4	153 1/8	
d° nouvelle	4½	—	» —	» —	
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —	
d° des Indes.	5	—	» 99	» 99 1/16	
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	» 105 3/8	» —	
d° d° 1822 & 1829.	5	—	» 103 1/2	» —	
Insc. au G. L.	6	—	» 68 1/4	» —	
Certific. au d°	6	—	» 69 1/2	» —	
d° à Hambourg	5	—	» —	» —	
d° à Londres 1822.	5	—	» —	» —	
d° inscrips. 1831/33.	5	—	» 88 3/8	» —	
Emprunt de 1840.	4	—	» 89 1/8	» 89 1/8	
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —	
Act. Lot. de 50 Rix	*f*	—	» —	» —	
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —	
d° à Londres	3	—	» —	» —	
Passive.	5	—	» —	» —	
Dette différée à Paris		—	» —	» —	
Deffered		—	» —	» —	
Ardouin	5	20 3/8	» 20 3/16	» 20 3/16	
AUTRICHE.					
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» 95 1/8	» —	
d° métalliques.	5	—	» —	» —	
d° d°	2½	—	» —	» —	
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —	
d° à Naples.	5	—	» —	» —	
d° à Londres.	5	—	» —	» —	
DANEMARCK.					
Obl. à Londres.	3		» —	» —	
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3	—	» —	» —	
FRANCE. Inscr. au G. L.	3		» —	» —	
POLOGNE. Act. 1835	*f*		» —	» —	
BRÉSIL. Cons. Ann.	5	—	» 68 3/8	» —	
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —	
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —	
PÉRCU. d° d°	6	—	» —	» —	
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres.	3	—	» —	» —	

BOURSE D'ANVERS DU 23 MAI.

	Int.	
Métalliques.	5	111 1/2
Naples	5	—
Ardouin.	5	20 1/8
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive.	5	—
Lots de Hesse.		25 1/2

Cours après la Bourse (2 3/4 heures):

Ardouin 20 1/2 A.
Idem, Primes ».

BOURSE DE LONDRES DU 21 MAI.

Cons. 3 %.	92 3/8, 1/2 P.
Holl. dette act. 2 1/2 %.	53
Dito dito 5 %.	—
Dito Emprunt 1837, 5 %.	98 1/4
Espagne.	22 3/4, 3/8
Portug. (nouv.)	—
Russes.	—

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du Royaume. On s'abonne au bureau du *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 270, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur de la correspondance, à Paris, rue des *Fossés-St-Germain* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens et Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.